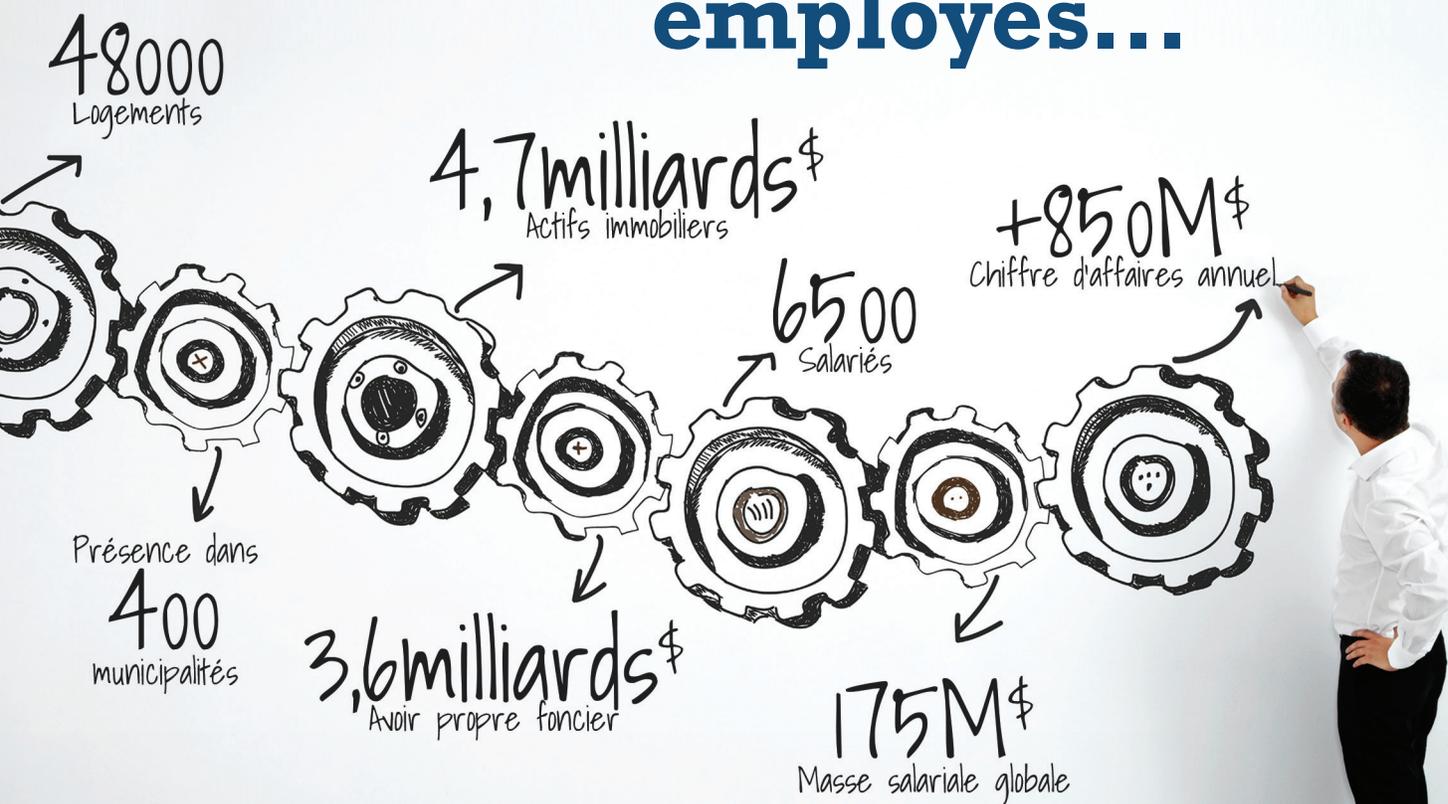


FICHE 03

La situation économique
des OSBL d'habitation

Le logement communautaire en OSBL, c'est plus de 6 500 employés...



Le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) a réalisé une étude visant à dresser le portrait des caractéristiques économiques des OSBL d'habitation québécois et de leur viabilité financière. Réalisée notamment pour identifier les défis auxquels les organismes font face en prévision de la fin de leurs conventions d'exploitation, la recherche s'est déroulée en plusieurs étapes. Quelque 255 organismes ont tout d'abord répondu à un questionnaire pour recueillir leurs données financières. Une fois les données compilées, des entrevues individuelles ont été menées auprès d'une cinquantaine de gestionnaires pour mieux cerner leur situation et les défis auxquels ils et elles sont confrontés. Cette série de fiches thématiques en présente les faits saillants.

Rédigé par l'analyste-conseil Allan Gaudreault, le rapport final est disponible sur le site web du RQOH.

L'emploi au sein des OSBL d'habitation

Les organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation font plus que de fournir un toit; ce sont aussi des agents de développement régional et local. L'activité économique de ces entreprises sociales a un impact direct dans les collectivités où elles sont implantées. L'enquête réalisée par le Réseau

québécois des OSBL d'habitation (RQOH) montre que comme employeurs, les OSBL d'habitation embauchent directement plus de **6 500 personnes**, pour une masse salariale annuelle globale (la somme des salaires que versent les OSBL d'habitation) de l'ordre de **175 millions de dollars**.

Avec une moyenne de **9 employés et employées chacun**, 70 % des organismes ont leur propre personnel. Ces salariés remplissent souvent des fonctions visant les services aux personnes. On recense aussi du personnel contractuel, en plus des bénévoles. Les contractuels peuvent être soit des organismes, soit des travailleurs et travailleuses autonomes.

Les caractéristiques de l'emploi

Une enquête précédente réalisée en 2010¹ avait déjà fait ressortir plusieurs constats. Tout d'abord, les salaires versés aux employés et employées des OSBL d'habitation apparaissent sensiblement inférieurs à d'autres secteurs, dont par exemple celui des offices d'habitation. Un premier enjeu identifié était donc d'assurer progressivement une équité par rapport au secteur privé et institutionnel.

Sur ce plan, les données recueillies quatre ans plus tard (voir tableau à la page 4) semblent indiquer que peu de progrès a été réalisé. On constatait aussi un taux de roulement élevé, que l'on expliquait par l'absence de possibilités d'avancement au sein des organismes de petite taille et les conditions de travail difficiles. Les employés avaient en moyenne de cinq à six ans d'ancienneté, ce qui semblait néanmoins correspondre aux tendances plus générales sur le marché du travail québécois.

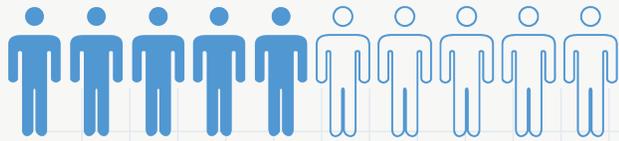
En outre, on notait que **les employés étaient souvent polyvalents et combinaient diverses fonctions**, en particulier dans les organisations plus petites. L'étude rapportait ainsi l'exemple de cuisiniers s'occupant aussi de l'entretien et de la surveillance. Il en allait de même pour d'autres fonctions.

Les données recueillies en 2014 indiquent que la fonction que l'on retrouve le plus est celle de concierge, avec 48 % des OSBL d'habitation qui y recourent. Viennent ensuite celles de directeur et directrice générale et les postes de coordination, avec 30 % d'organismes qui y font appel, respectivement. Le poste d'adjoint ou adjointe à la direction est présent chez 20 % des organismes répondants et celui d'aide au repas chez 12 % des organismes. Les professionnelles et professionnels de la santé sont

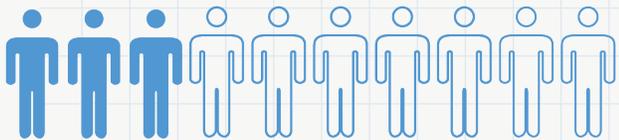


FONCTIONS DES EMPLOYÉS

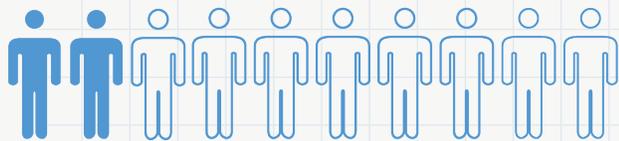
des organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL-H)



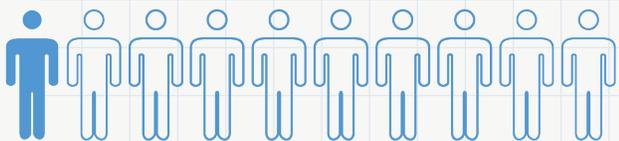
48% Concierges ou aides ménagers



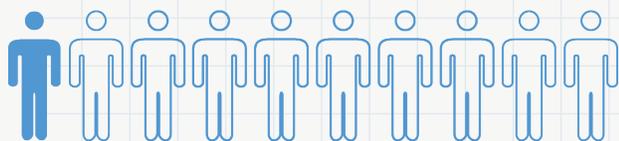
30% Directeurs généraux



24% Cuisiniers



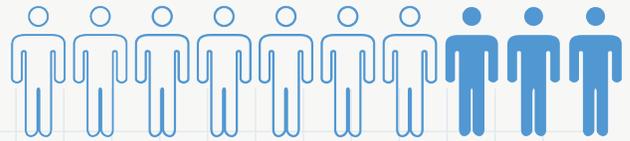
12% Aides au repas



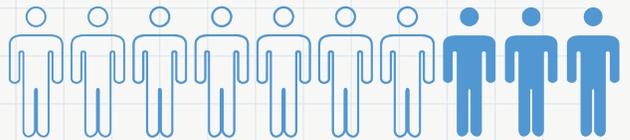
7% Surveillants ou gardes de sécurité



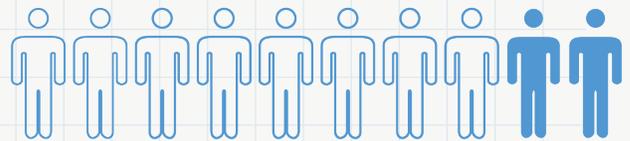
1% Étudiants



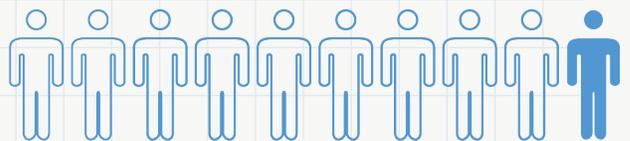
Autres intervenants **32%**



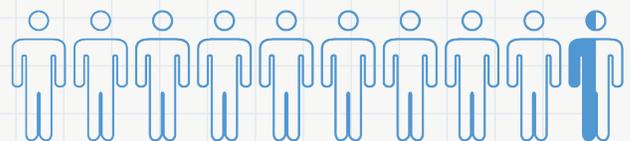
Coordonnateurs et superviseurs **29%**



Adjoints à la direction **20%**



Auxiliaires en santé **10%**



Professionnels de la santé **3%**

SALAIRES HORAIRES MOYENS

des employés des organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL-H), selon les données fournies par les répondants

Aides aux repas	11,40\$
Étudiants	12,02\$
Auxiliaires en santé	12,24\$
Surveillants ou gardes de sécurité	12,62\$
Concierges ou aides ménagers	13,87\$
Cuisiniers	13,92\$
Autres intervenants	17,14\$
Adjoints à la direction	17,56\$
Professionnels de la santé	20,09\$
Coordonnateurs et superviseurs	20,70\$
Directeurs généraux	26,05\$

assez peu présents, dans seulement 3 % des organismes. Enfin, on retrouve également les fonctions de commis, de surveillante, des étudiantes et des aides à la tenue de livres ainsi que des postes plus rares ou plus spécifiques (préposé au financement, éducateur et éducatrice, récréologue, formateur et formatrice, etc.).

Les taux horaires demeurent bas et avoisinent souvent le salaire minimum. De plus, l'enquête de 2010 montrait des écarts de salaires importants entre les femmes et les hommes (de 2 à 5 \$ de différence sur le salaire horaire), bien qu'aucune donnée ne soit disponible pour 2014. Cela reflète une tendance plus générale observée à tous les niveaux de la société et dans tous les secteurs. Les hommes sont moins nombreux que les femmes, hormis pour le poste de concierge, mais leur taux horaire moyen est plus élevé. Des efforts

d'équité dans ce domaine peuvent et doivent être faits.

Il reste que de manière générale, les OSBL d'habitation et leurs employés participent très concrètement à la **vitalité du marché de l'emploi**. Non seulement contribuent-ils aux recettes fiscales de l'État, mais une partie de l'argent qu'ils dépensent **vient stimuler l'économie régionale**. S'ajoutant aux travaux réalisés par des fournisseurs locaux et entreprises sous-traitantes, qui offrent leurs services aux organismes et parfois directement aux locataires, les salariés des OSBL d'habitation contribuent de façon non négligeable au dynamisme de leur milieu. ▶

¹ Binhas, Lynda et Ducharme, Marie-Noëlle (2010), *Profil de la main-d'œuvre des OSBL d'habitation et d'hébergement, Comité sectoriel de main-d'œuvre économie sociale et action communautaire*. Disponible sur le site Web du RQOH.



Le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) a pour mandat de rassembler, soutenir et représenter les huit fédérations régionales d'OSBL d'habitation du Québec.

Au total, quelque 800 organismes font partie d'une fédération régionale ou du RQOH.

Le réseau souhaite développer le secteur du logement communautaire et en assurer la pérennité. Il milite également pour la reconnaissance du droit au logement et l'accès pour tous à un logement abordable et de qualité.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION (RQOH)

1431, RUE FULLUM, BUREAU 102
MONTRÉAL (QC) H2K 0B5
514 846-0163
WWW.RQOH.COM